

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 02.05.2017

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit KBS Floccula

Numéro de la fiche technique de sécurité: XXP014353

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Le produit est destiné à des utilisations industrielles ou professionnelles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Additif pour le béton/mortier

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur :**

KBS Kirchhofer Boden-Systeme AG  
Industriestrasse 16  
5106 Veltheim

Telefon (0041) 56 463 68 68

email: raphael.bensimon@weber-marmoran.ch

Fax (0041) 56 463 68 69

internet: www.weber-marmoran.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich,  
Téléphone: 0041 (0)44 251 51 51 ou 145 (seulement en Suisse)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**



GHS05

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

sulfate d'aluminium  
chaux hydratée

**Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 02.05.2017

**Nom du produit KBS Floccula**

(suite de la page 1)

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### Description :

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux :

CAS: 10043-01-3 EINECS: 233-135-0	sulfate d'aluminium ☞ Eye Dam. 1, H318	10 - 25%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-xxxx	chaux hydratée ☞ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	5 - 10%

**SVHC** néant

#### Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

#### après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau.

#### après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Le produit n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil respiratoire autonome.

(suite page 3)

**Nom du produit KBS Floccula**

(suite de la page 2)

**Autres indications:**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Bien dépoussiérer.

**Préventions des incendies et des explosions:**

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre le gel.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Le produit est hygroscopique

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 02.05.2017

**Nom du produit KBS Floccula**

(suite de la page 3)

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>DNEL</b>		
<b>1305-62-0 chaux hydratée</b>		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1 mg/m <sup>3</sup> (consumer local long therm value) 4 mg/m <sup>3</sup> (consumer local short therm value)
<b>PNEC</b>		
<b>1305-62-0 chaux hydratée</b>		
Predicted No Effect Concentration		0,49 mg/l (fresh water rating factor) 1,08 mg/l (soil/groundwater)
<b>No CAS Désignation de la substance % Type</b>		
<b>Valeur Unité</b>		
<b>10043-01-3 sulfate d'aluminium</b>		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2e mg/m <sup>3</sup>	
VME (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup>	
<b>1305-62-0 chaux hydratée</b>		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> SSc;	
VME (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m <sup>3</sup>	

**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Équipement de protection individuel :**
**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**Protection respiratoire :** Filtre P3, selon la norme EN 143

**Protection des mains :**

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants** Gants de coton imprégnés avec du nitrile

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales.**
**Aspect:**

<b>Forme :</b>	solide
<b>Couleur :</b>	gris
<b>Odeur :</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 02.05.2017

<b>Nom du produit</b> KBS Floccula
------------------------------------

(suite de la page 4)

<b>valeur du pH à 20 °C:</b>	7
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	La substance n'est pas inflammable.
<b>Température d'inflammation :</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition :</b>	>100 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosion:</b>	
<b>inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,9 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>dynamique :</b>	Non applicable.
<b>cinématique :</b>	Non applicable.
<b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>COV Suisse</b>	0,00 %
<b>EU-VOC</b>	0,00 %
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Risque de coup de poussière.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH2

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 02.05.2017

<b>Nom du produit KBS Floccula</b>
------------------------------------

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
<b>1305-62-0 chaux hydratée</b>			
Oral	LD50	7340 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	> 2500 mg/kg	(Rabbit)

##### Effet primaire d'irritation :

###### de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### des yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

###### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :** Not classified as harmful to aquatic life

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
<b>1305-62-0 chaux hydratée</b>			
LC50/96h	158 mg/l	(Daphnia magna)	
	> 50,6 mg/l	(Fish)	
EC50/48h	49,1 mg/l	(Daphnia magna)	
EC50/72h	184,57 mg/l	(Algae)	

**12.2 Persistance et dégradabilité** Le produit est pas biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### Comportement dans des compartiments de l'environnement :

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

##### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 02.05.2017

**Nom du produit** KBS Floccula

(suite de la page 6)

vPvB: Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets**

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

01 04 09	déchets de sable et d'argile
----------	------------------------------

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :**

Evacuation conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

**Produit de nettoyage recommandé :** Agiter les sacs minutieusement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA néant

**14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

**Stowage Category** A

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Directive 2004/42/CE (VOC), cf. section 9

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** cf. section 2

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 1

Révision: 02.05.2017

**Nom du produit KBS Floccula**

(suite de la page 7)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Service établissant la fiche technique de sécurité:** Department research & development

**Contact :** Raphaël Bensimon Telefon: 0041 (0)52 244 40 82

### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.